

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014

OBJET

**11 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
FONCIERES – ANNEE 2013**

N° 2014-12-11

NOMENCLATURE : 3/5/11

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Elisa DRION
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	25
ayant un pouvoir...4	
votants.....	29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

La Loi n° 95-127 du 8 février 1995 a fixé les nouvelles dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités.

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit donc faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2013 est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2013 tel qu'annexé à la présente.

Pour extrait conforme,

Le 15 décembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE11-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014

